

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 MAI 2017**  
**REUNION ORDINAIRE**

Le 18 Mai 2017, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 11 Mai 2017, en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie à 20h30 sous la présidence de Monsieur Christophe BARGE, Maire.

**PRESENTS** : Mr Christophe BARGE - Mr Hubert BARRAL - Mme Muriel METAY - Mme Corinne SULPICE - Mme Laure GAILLARD - Mme Brigitte SOARES - Mme Mélanie MARTIN - Mme Lauraine GARNIER - Mr Eric PILADELLI

**ABSENTS** : Mr Alain MARTIN - Mme Nadia BENAFLA - Mr Pascal ROMEUR

**EXCUSES** : Mr Bernard CAILLER - Mr Grégoire CROZIER (arrivé à 21H40) - Mme Laure METAY

**POUVOIRS** : Mr Bernard CAILLER a donné pouvoir à Mr Hubert BARRAL  
Mme Laure METAY a donné pouvoir à Mme Muriel METAY

Mme Lauraine GARNIER a été nommée secrétaire de séance.

Début de séance : 20H42

*Monsieur Grégoire CROZIER est arrivé à 21H40. Il n'a pas pris part au vote des délibérations.*

**☐ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2017**

→ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du 20 Avril 2017 transmis à l'ensemble des membres est adopté à 10 voix « pour » et 1 « abstention » dans la forme et rédaction proposée.

**☐ DELIBERATION FIXANT LE TARIF DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) (C2017D19)**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réforme des rythmes scolaires, les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ont été mises en place à la rentrée de septembre 2014 au sein de l'école publique. Il rappelle également qu'en sa séance du 16 juillet 2015, le Conseil Municipal a délibéré afin de demander une participation financière d'un montant de 0,20 € la demi-heure aux parents des enfants scolarisés qui participent à ces activités. Il précise que pour la rentrée de septembre 2017, les activités dureront  $\frac{3}{4}$  d'heure et non plus  $\frac{1}{2}$  heure. Pour cette raison, et au vu de l'investissement et du travail fourni par le personnel en charge de l'encadrement de ses activités, il propose d'augmenter le tarif de 0,30 €. Celui-ci passerait donc de 0,20 € la demi-heure à 0,50 € les  $\frac{3}{4}$  d'heure.

→ Le Conseil Municipal, après échange et délibération, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition de Monsieur le Maire. Le tarif des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) est de 0,50 € les  $\frac{3}{4}$  d'heure. Celui-ci sera applicable à partir de l'année scolaire 2017-2018.

## **❑ FIXATION DES TARIFS DU REPAS DE LA CANTINE**

Monsieur le Maire rappelle qu'en sa séance du 09 juin 2016, le Conseil Municipal a délibéré concernant l'augmentation des tarifs du repas de la cantine.

Les tarifs actuellement appliqués sont les suivants : 4,45 € pour les élèves de Marcollin et Lentiol, 5,45 € pour les élèves extérieurs aux deux communes, 1 € restant à la charge des communes de Marcollin et Lentiol. Il propose de ne pas augmenter lesdits tarifs.

➔ Le Conseil Municipal, après échange et délibération, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés la proposition de Monsieur le Maire.

## **❑ FIXATION DU TARIF DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'en sa séance du 26 mai 2016, le Conseil Municipal a fixé le tarif de la garderie périscolaire à 1,30 € de l'heure. Il propose de ne pas augmenter ledit tarif.

➔ Le Conseil Municipal, après échange et délibération, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés la proposition de Monsieur le Maire.

## **❑ DELIBERATION REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LA RESTAURATION ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 (C2017D18)**

Monsieur le Maire présente par vidéo projection une proposition de règlement administratif et financier de l'accueil périscolaire et de la restauration pour l'année scolaire 2017-2018. Il précise que ce règlement a été réalisé en partenariat avec la commission périscolaire. Il propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la rédaction de celui-ci.

➔ Le Conseil Municipal, après échange et délibération, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le règlement administratif et financier de l'accueil périscolaire et de la restauration pour l'année scolaire 2017-2018 tel que proposé.

## **❑ DELIBERATION AVENANT N°2 AU PROCES-VERBAL EAU ET ASSAINISSEMENT (C2017D20)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Marcollin a transféré le service de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Communes le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il rappelle également qu'un avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune à la Communauté de Communes a été validé lors du Conseil Municipal du 05 décembre 2013. Il précise qu'à ce jour une anomalie ressort sur l'état de l'actif et qu'il est nécessaire d'intégrer le château d'eau et la station de pompage pour une valeur estimée à 696.79 € au compte n°2115, sous le numéro d'inventaire 7700001 et qu'il est, par conséquent, nécessaire d'établir un second avenant au procès-verbal.

➔ Après échange et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à procéder auxdites opérations et à signer tous les actes et pièces nécessaires à ce dossier.

## **❑ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire,

- ❖ **INFORME** les membres du Conseil Municipal de sa présence et du déroulé de l'inauguration des éoliennes installées sur les communes d'Hauterives et de Lens-Lestang.

- ❖ **FAIT PART** des dates des différentes réunions et évènements à venir (inauguration de la plaine de jeux organisée par le Conseil Municipal Enfants Marcollin / Lentiol le samedi 17 juin à 10h00,...).

❖ **DONNE** la parole à Monsieur Hubert BARRAL :  
Monsieur Hubert BARRAL,

- **INFORME** le Conseil Municipal de la construction d'une médiathèque tête de réseau à Saint Etienne de Saint Geoirs en complément de la Côte Saint André, Saint Jean de Bournay et de Saint Siméon de Bressieux.

- **RAPPELLE** au Conseil Municipal que Bièvre Isère Communauté a fait mention de la réalisation de travaux de renouvellement et de sécurisation du réseau d'eau potable de la station de pompage située « Route de Beaurepaire » jusqu'au village. L'entreprise Marchand est en charge des travaux. Ceux-ci devraient débiter au début du mois de juillet et devraient durer 11 semaines (soit jusqu'au mois d'octobre 2017).

Madame Mélanie MARTIN, conseillère, fait un bilan de la soirée jeux organisée par le Conseil Municipal Enfants Marcollin / Lentiol sur la commune de Lentiol. Une vingtaine de personnes était présente. La prochaine aura lieu le samedi 24 juin dans la salle de réunions de la Mairie de Marcollin.

**Fin de séance : 22H40**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 30 JUIN 2017 – 20H00**